

Thème « Education »

theme_education@snes.edu

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
- ✓ **Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique**
- ✓ **Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques**
- ✓ **Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, etc. ne devra être ajouté au document**

N°	Texte initial	Vos amendements académiques
001	Thème « Education »	<p><i>Le congrès réaffirme en préalable la validité et la pertinence de l'ensemble des mandats votés lors du congrès académique de 2018.</i></p> <p><i>Depuis 2018, le caractère néolibéral de la politique éducative mise en œuvre par ce gouvernement n'a cessé de se renforcer. Justifiant cyniquement ses réformes par la lutte contre les inégalités, et tentant de les accélérer à la faveur de la crise sanitaire, le Ministre Blanquer veut construire un système éducatif « localisé », « territorialisé », « partenarialisé », contractualisé, de façon à réduire les moyens alloués à l'Éducation.</i></p> <p><i>La valeur émancipatrice de l'éducation est totalement obérée par les injonctions et la surcharge de travail de manière violente par les personnels.</i></p> <p><i>L'importation, par l'Etat, des logiques de marché dans le second degré valorise la compétition, l'individualisation, la marchandisation et la managérialisation du fonctionnement des établissements. Ce processus vise à atomiser les</i></p>

		<p><i>structures (labellisations des EPLE, création des EPLE internationaux), à nier tout valeur certificative au service public (certification de langues...), à donner les clés de nos métiers aux managers, à faire reculer les espaces d'expression démocratiques. Il considère l'élève, non plus comme un sujet qu'il faut émanciper, mais comme un individu qu'il faudrait armer des compétences utiles dans une économie mondialisée et hyper-concurrentielle, conformément au principes de la stratégie de Lisbonne (2000-2010) et de la stratégie "Europe 2020".</i></p> <p><i>Il revient au Snes-FSU de continuer à mettre au jour ces logiques, et de faire entendre la voix des personnels à un an d'échéances électorales majeures.</i></p>
002	Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser	
003		
004	Rapporteuses - Rapporteurs	
005	Xavier Marand, Aurélia Sarrasin, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani	
006		
007	1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.	1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités face aux équipements et aux pratiques numériques , inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.
008		<p><i>La crise sanitaire a également servi de catalyseur pour la mise en place de la conception néolibérale de l'éducation qui est celle de ce gouvernement, et notamment de son ministre Blanquer : privatisation, externalisation (par la certification), méthode managériale , vademecum, utilisation de l'enseignement à distance qui ouvre la porte l'investissement privé source de revenu, recours massif au numérique, conformément aux injonctions de la commission européenne notamment.</i></p>
009	Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux	Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de volonté politique pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du

	réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège.	collège.
010		
011		
012	2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.	2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès 2. Les inégalités à l'école reflètent évidemment des inégalités qui traversent toute la société et qui vont croissantes mais les politiques ministérielles, récemment les réformes du collège et du lycée, ont contribué à les renforcer. Le SNES-FSU, qui s'inscrit dans une perspective de transformation sociale au sein de la FSU, combat ces politiques et revendique un accès égal pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications. Cela nécessite un véritable plan de relance budgétaire du service public d'éducation comme dans les autres services publics, ceux de la santé par exemple où la crise sanitaire a montré les effets dramatiques des suppressions de lits et la nécessité d'embaucher. Dans toutes les discussions sur le sujet de l'allocation différenciée des moyens, le SNES-FSU doit d'abord mettre en avant un plan chiffré de recrutement pour atteindre par exemple nos revendications sur les effectifs en classe. Seule une telle politique permettrait de trouver des solutions pour tous les élèves et elle serait un progrès pour tous. Avec un volontarisme politique fort, des moyens à la hauteur permettant des effectifs réduits en classe, et une carte scolaire permettant de réduire les inégalités, la question de l'EP serait moins prégnante. L'autoévaluation des établissements et la contractualisation des moyens qui pourraient en résulter sont aux antipodes de la logique de service public, qui repose sur une logique d'obligations de moyens et non sur une logique d'obligation de résultats qui veut culpabiliser les personnels, en leur faisant adhérer à l'idée fausse que la réduction des inégalités passe avant tout par une modification des pratiques (dans l'optique de contrats d'objectifs sans moyens). peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.
013		La généralisation de l'usage des "Globish" discrimine les enfants des classes populaires, souvent moins à l'aise avec les langues étrangères. De plus, elle menace toutes les langues, y compris l'anglais lui-même, en le dénaturant et en le réduisant à un jargon "managérial" et commercial.
014	Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?	Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ? La disparité des situations dans les établissements ne doit pas être l'occasion de renvoyer au local la mise en place de dédoublements, accompagnement personnalisé. Pour ces dispositifs, il est indispensable de revenir à des horaires réglementaires nationaux identiques pour tous. Ce ne doit pas être l'occasion non plus d'instaurer des recrutements locaux et d'implanter des postes à profil.

015		
016	Comment construire une école inclusive ?	<p>Comment construire une école inclusive ?</p> <p><i>Si l'inclusion est un objectif à atteindre, elle doit être pensée sur le long terme en utilisant toute la palette des structures possibles et adaptées en fonction de l'évolution de l'adolescent-e.</i></p> <p><i>Si l'organisation de la diminution des effectifs des SEGPA, semble maintenant avoir eu un coup d'arrêt, les SEGPA servent encore de moyen d'ajustement par la suppression des heures d'enseignement qui lui sont dévolues. La structure minimum doit être de 3 PE si on veut que la pré orientation et l'inclusion puissent être accompagnées.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU demande que les classes ordinaires accueillant des élèves à BEP voient leurs effectifs fortement limités, à l'instar des seuils utilisés en REP+, de façon à permettre aux enseignants de leur consacrer le temps nécessaire. Les élèves en situation de handicap doivent faire l'objet d'une double inscription dans leur dispositif et dans leur classe d'accueil.</i></p> <p><i>En l'état actuel, les personnels ne sont pas matériellement en mesure d'adapter leurs pratiques à chacun des élèves qui leur sont confiés et ne sauraient subir d'injonction en ce sens.</i></p> <p><i>L'inclusion nécessite des moyens humains d'accompagnement, les AESH doivent être formés et reconnus par un statut. Les PIAL ne sont que des outils de gestion de la pénurie et d'injonctions bureaucratiques pour les AESH dont la mutualisation, au détriment de l'individualisation, n'a en rien amélioré l'accompagnement des élèves, bien au contraire.</i></p>
017		
018	Comment conforter l'éducation prioritaire ?	<p>Comment conforter l'éducation prioritaire ?</p> <p><i>L'expérimentation des CLA est une amorce de réforme pour déconstruire la politique d'éducation prioritaire, un tour de chauffe visant à légitimer une méthodologie et un pilotage académiques, à l'image des "cités éducatives", en lieu et place d'une politique cadrée nationalement. Il s'agit dans ce cadre de renoncer, à terme, aux moyens ciblés et spécifiques, aux régulations et aux critères nationaux qui visent à garantir les enjeux d'égalité sur l'ensemble du territoire. C'est pour ces raisons que ce dispositif est destiné à la fois aux quartiers urbains précarisés et aux zones rurales ou enclavées. Or les zones rurales souffrent de difficultés spécifiques, très différentes de celles des</i></p>

		<p><i>quartiers urbains, qui concentrent les difficultés sociales et scolaires, couplées à de la ségrégation territoriale. Le Snes-FSU s'opposera à toute généralisation et continue à défendre:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>dans l'immédiat, une politique d'éducation prioritaire attractive pour les collèges fondée sur cartographie nationale des réseaux REP et REP+, qui doit intégrer les lycées et être établie sur la base de critères et d'une péréquation nationale des moyens.</i> - <i>sur la durée, une politique d'éducation prioritaire pour tous, avec un taux d'encadrement conforme à nos mandats.</i> <p><i>Le chemin des CLA, c'est celui de l'adéquationnisme et du renoncement à lutter contre les inégalités. Ces contrats relèvent d'une politique de « l'égalité des chances » qui préfère organiser la mixité des élites, plutôt que mettre en œuvre des politiques compensatoires qui tiennent compte de l'origine sociale pour élever le niveau d'acquis des élèves.</i></p>
019		
020	<p>Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats.</p>	<p>Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et les seuils d'élèves par classe (24 en collège et lycée et 20 en REP), une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats. Toute allocation progressive de moyens, complémentaire aux horaires nationaux obligatoires, ne saurait se substituer, dans le contexte des inégalités fortes de la société actuelle, aux moyens dédiés à ceux de l'éducation prioritaire, qui doit rester un engagement de politique éducative de niveau national, hors de tout pilotage de niveau académique "territorialisé".</p>
021		
022		
023	<p>3. Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves.</p>	
024		<p><i>En lycée, les réformes Blanquer engagées depuis deux ans, commencent à montrer les effets structurels que nous avons dénoncés dès leur mise en place, sur l'enseignement des mathématiques, des LV3 et LCA, des options artistiques ou des options technologiques et plus généralement sur les séries technologiques par exemple. Mais les lignes bougent également à d'autres échelles : l'introduction du contrôle continu soumet les enseignants à de nouvelles injonctions de la part des directions mais aussi des familles et des</i></p>

		<p><i>élèves. La disparition du groupe classe atomise autant les collectifs d'élèves que les équipes pédagogiques et réduit les conseils de classe à n'être plus que des chambres d'enregistrement du bulletin scolaire. Le lycée modulaire, le « continuum bac-3/bac + 3 », le renvoi obsessionnel des élèves à la construction d'un projet d'orientation et même la mise en scène exigée des candidats lors du Grand Oral ont pour point commun de vouloir également bouleverser le rapport des élèves à l'école dans un sens plus libéral et consumériste. Tout concourt à faire vivre cette illusion d'un(e) élève désormais "entrepreneur de son parcours d'orientation" ; le revers, c'est bien sûr la compétition mais surtout la sape systématique des repères et des cadres éducatifs collectifs pourtant fondamentaux. Pour toutes ces raisons, la lutte engagée contre les réformes Blanquer doit se poursuivre, les actions contre les E3C (devenues EC) ou la dénonciation des logiques ségrégatives de Parcoursup ont montré que notre discours syndical portait au-delà des seuls enseignants attachés à la défense des valeurs de leur métier, alors que nous pouvions craindre que la nouveauté de ces dispositions libérales puisse séduire et flatter l'individualisme ambiant.</i></p>
		<p><i>Le SNES FSU ne saurait donc s'engager dans un accompagnement de ces réformes au nom de la logique du « moindre mal », il doit continuer à avoir une approche systémique de leur démontage en revendiquant :</i></p>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>le retour à des examens nationaux sous formes d'épreuves finales certificatives en substitution aux épreuves communes et au contrôle continu.</i> - <i>des garanties sur les corrections (harmonisation, banalisation des temps de correction, composition des jurys extérieurs à l'établissement) et des indemnités à la hauteur.</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>La suppression au minimum pour la session 2021 du Grand Oral. Cela n'empêche pas l'existence d'épreuves orales disciplinaires faisant l'objet d'une évaluation des connaissances.</i> <i>En tout état de cause, une évaluation orale sur le parcours et les choix d'orientation des élèves doit être écartée car très inégalitaire socialement.</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>l'introduction d'au moins un enseignement de découverte, au choix parmi des enseignements généraux et technologiques pour permettre aux élèves d'explorer concrètement des choix d'orientation.</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'abandon de la 3ème spécialité en fin de première contraint les élèves à faire un choix qui aura incontestablement des conséquences sur leur parcours post-bac, alors même que leur projet d'orientation n'est, pour la plupart d'entre eux, pas encore bien défini.</i> - <i>Cela renforce notre demande de retour à des séries cohérentes et</i>

		<i>équilibrées.</i>
		- <i>un bilan des nouvelles spécialités (HGGSP, HLP, EPPSC, LLCE) et des nouveaux enseignements (enseignement scientifique) mis en œuvre depuis la réforme du lycée et qui ont constitué une rupture dans le lien entre formation disciplinaire des professeurs et enseignement.</i>
		- <i>la suppression de Parcoursup, devenu en 3 ans un véritable outil de pilotage du lycée</i>
		- <i>des séries technologiques revalorisées et attractives dont les enseignements sont conçus et enrichis selon leur cohérence interne et non pour entrer dans le moule du « lycée modulaire », et qui permettent un accès privilégié au BTS et au BUT.</i>
025	Ce cadre doit comprendre :	
026		
027	- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;	<p>des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>des grilles horaires nationales et qui prévoient des dédoublements et des effectifs allégés réglementaires, prévus dans les dotations horaires des établissements, et non pas dans une marge horaire gérant localement la pénurie, et mettant en concurrence les personnels et les enseignements, qu'il s'agisse de la réforme du collège 2016 ou des réformes du lycée Chatel 2010 et Blanquer 2018. Cette marge constitue une variable d'ajustement des services et une source de pression hiérarchique sur les personnels dans le cadre d'une stratégie néo-managériale. La prolongation de la crise sanitaire ne peut qu'aggraver les inégalités devant les apprentissages sur le court et le moyen terme, ce qui justifie d'autant plus la réduction de la taille des classes et des groupes pour une prise en charge plus étroite et efficace des élèves. Il faudra tenir compte dès la rentrée de septembre 2021.</i>
028		
029	- les programmes des différentes disciplines ;	<p>les programmes des différentes disciplines ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des programmes adaptés aux enseignements : ils ne doivent pas confondre ambition intellectuelle et lourdeur voire certaines inflexions pédagogiques réactionnaires, mettent en contradiction l'acquisition des connaissances et la construction de capacités et de méthodes.</i> - <i>Un allègement général des programmes est nécessaire d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel. En CPGE, dans un souci d'égalité des chances pour toutes et tous, il est important que les programmes de 1ère année soient allégés dès la rentrée 2021, puis en deuxième année à la rentrée 2022.</i> - <i>Une association plus étroite de la profession à la définition de</i>

		<p><i>programmes pour qu'ils échappent à une commande politique souvent d'inspiration conservatrice.</i></p> <p><i>- Des programmes qui constituent un cadre non pas injonctif mais permettant au sein d'une culture commune, la construction d'un esprit critique et à l'enseignant d'exercer sa liberté pédagogique.</i></p>
030		
031	- les moyens de fonctionnement ;	<p>- les moyens de fonctionnement ;</p> <p><i>- Cela passe notamment par un véritable vivier de titulaires remplaçant en nombre suffisant et donc par une politique nationale ambitieuse de recrutement s'appuyant sur une véritable revalorisation de la profession afin de rendre le métier à nouveau attractif</i></p>
032		
033	- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;	<p>- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;</p> <p><i>Les options permettent aux élèves de valoriser leurs engagements et leurs intérêts pour des domaines artistiques, technologiques ou linguistiques par exemple. Elles ne doivent pas constituer un outil de discrimination sociale, mais elles doivent être prises en compte pour le baccalauréat et leur accès doit être garanti à tous en présentiel, pour le bac général et technologique.</i></p>
034		
035	- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;	<p>- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;</p> <p><i>- Le baccalauréat doit redevenir un examen national, anonyme porteur de justice et d'égalité de traitement et la part du contrôle continu introduite par la réforme Blanquer doit être supprimée. Il faut supprimer les épreuves locales (langues, ECE, CCF...) qui se sont multipliées ces dernières années .</i></p> <p><i>- Le DNB, attaché au bilan de fin de cycle 4 dont nous demandons la suppression, donne un poids démesuré à une évaluation locale de plus en plus déconnectée des programmes d'enseignement, à l'image de l'oral, sans ancrage disciplinaire fort. Les aménagements de barème réalisés sous Blanquer ont favorisé une hiérarchisation des disciplines, conforme à la doctrine des "apprentissages fondamentaux". Pour le Snes-FSU, toutes les disciplines doivent être prises en compte en tant que telles dans le cadre d'un contrôle continu minoré ou des épreuves terminales.</i></p> <p><i>Plus que jamais, le maintien des bilans de fin de cycle est un point d'appui d'une stratégie managériale qui vise imposer des modalités d'évaluation des élèves à caractère transversal à des fins de pilotage des résultats, et/ou pour avancer vers le projet d'"École du Socle". La question du contrôle continu et de l'évaluation des élèves doit être un élément fort de la réflexion et de la stratégie syndicale du Snes-FSU concernant les pratiques et la culture professionnelle</i></p>

		<i>dans le second degré.</i>
036		
037	- des dotations en personnels ;	- des dotations en personnels <i>permettant de renforcer et de recréer parfois des équipes pluri professionnelles étoffées dans les établissements. Dans cet objectif, il apparaît crucial de continuer à s'opposer à une réforme de l'orientation qui aboutirait, notamment, à priver les EPLE de l'expertise des PsyEN pour transférer tout ou partie de leurs missions aux professeurs principaux. L'introduction d'un "accompagnement à l'orientation" contribue à la dépossession de leurs missions, et favorise simultanément l'accroissement de la charge de travail des professeurs principaux, soumis à une pression managériale croissante (reddition de comptes, réunions) qui veut constituer une hiérarchie intermédiaire. La création d'une mission de professeur référent présenterait les mêmes risques.</i>
038		<i>-Une démocratie lycéenne et collégienne ambitieuse : l'empilement des dispositifs en collège comme en lycée dilue les métiers et nuit à l'expression ainsi qu'à la formation citoyenne des élèves. En lycée, l'éclatement du groupe classe n'est pas sans incidence sur l'expression démocratique et la représentativité. Le SNES FSU exige un bilan de ces dispositifs ainsi que la mise à plat des instances de représentativités des élèves aux différentes échelles de représentativité, de leur fonctionnement et leur financement.</i>
039	- une formation initiale et continue de qualité.	- une formation initiale et continue de qualité <i>qui doit s'appuyer sur la recherche et les connaissances disciplinaires. La formation continue doit se dérouler exclusivement sur le temps de travail des personnels. La réforme des concours et de la formation, qui conduira, dès la rentrée, à placer</i>

		<i>le concours en M2 au terme d'un master MEEF dont la dimension professionnalisante est renforcée, constitue un grave recul ; ce projet recentre la formation initiale sur la pratique, le compagnonnage, l'imitation, plus que sur les compétences disciplinaires et les capacités réflexives, tout en précarisant l'entrée dans le métier.</i>
040		
041	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire.	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire. Il faut garantir à tous leur accès à tous les élèves en présentiel.
042		<i>- Permettre une offre d'accès aux internats ambitieuse et sans inégalités entre les territoires : le plan internat Blanquer renonce à l'ambition de qualité et de démocratisation pour tous en instaurant un système à deux vitesses. Il crée autour de l'internat un métier spécifique, aux moyens contractualisés, percutant les métiers et déconnectant l'internat de la vie de l'EPL. Pour le SNES FSU une politique ambitieuse doit se traduire par une action publique à l'intention de tous. Il revendique une rénovation des internats, une amélioration des conditions d'accueil matérielles, pédagogiques et éducatives pour tou.te.s. qui ne peut se mettre en œuvre qu'à travers une politique budgétaire ambitieuse.</i>
043	À quel niveau territorial en décider et la garantir ?	
044		
045	Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.	Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple. <i>Dans toutes les relations avec les collectivités locales, il est important que les élus des personnels en CA soient associés aux concertations avec les exécutifs territoriaux et que cela ne passe plus seulement par la relation CE/ Collectivité. Pour autant, un traitement national, et non territorialisé, aux effets de la COVID et des inégalités scolaires est une réponse conforme aux orientations du SNES.</i>
046		
047	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?
048		
049		
050	4. Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation	4. Les personnels d'éducation et d'enseignement, <i>reconnus chacun dans leur expertise</i> , doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs,

	choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.	méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets. Leur autonomie professionnelle, reconnue dans le cadre de la "liberté pédagogique" en ce qui concerne les enseignant.e.s, constitue un élément essentiel de défense de la neutralité dans l'exercice des missions de service public et de résistance aux pressions managériales. Tout cela doit se faire dans un cadre national défini. Il faut différencier les modalités d'évaluation formative de la seule responsabilité de l'enseignant de l'évaluation certificative qui doit être harmonisée dans un cadre national. Les diplômes nationaux permettent un traitement égalitaire de tous les élèves face aux ambitions dans le cadre de leur poursuite d'études.
051		
052	Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent de :	
053		
054	- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;	
055		En ce sens, la réforme de la formation et des concours présente un grave recul. Les mandats de Rennes et de Grenoble sur la formation des personnels et les concours demeurent plus que jamais d'actualité. La mise en œuvre des dispositifs AED prépro et Contractuels alternants ne participent ni de la revalorisation des métiers, ni de la construction d'un service public ambitieux. Ils précarisent les personnels et nuisent à la qualité de l'enseignement dispensé. Le SNES réaffirme son mandat de mise en œuvre d'un pré recrutement par l'allocation d'une aide financière aux étudiants se destinant à nos métiers.
056	- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;	- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ; à rebours de la volonté ministérielle actuelle de privilégier et d'imposer certains courants idéologiques exclusifs comme les neurosciences.
057		
058	- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser.	- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser. Mais la liberté pédagogique de chacun doit être garantie et ces temps de concertation, hors de toute présence hiérarchique, ne doivent pas donner lieu à possibilité d'injonction par des hiérarchies intermédiaires.
059		
060	Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile.	Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile. Cela nécessite du temps mis à disposition des personnels mais aussi du temps d'enseignement disciplinaire disponible, des

		<i>programmes adaptés et des effectifs moins chargés.</i>
061		
062	La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ?	<p>La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ?</p> <p>Des temps de concertation dédiés doivent pouvoir s'organiser à l'initiative des équipes et dans le cadre des ORS. La réduction des maxima de service, comme reconnaissance de la charge de travail, sous forme de pondération sans aucune contrepartie, doit être préservée et même étendue aussi bien pour les PLC en collèges que pour ceux enseignant en lycée.</p>
063		
064	Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ;	<p>Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ; Mais le renvoi au local n'est pas une solution : la lutte contre les inégalités doit continuer de s'envisager au sein de dispositifs nationaux et de règles nationales, c'est ce cadre qui est le plus à même d'assurer l'égalité de tous les citoyens face à l'accès aux études.</p>
065		
066	Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?	<p>Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?</p> <p>La formation continue doit permettre la mise en place de groupes d'échanges de pratiques entre pairs, qui permettent aux personnels de prendre du recul en sortant du contexte de leur l'établissement, d'échanger sur leurs expériences pédagogiques et d'élaborer des outils qui peuvent ensuite être diffusés. Elle doit se tenir en présentiel.</p>
067		<p>Du numérique à la continuité pédagogique</p> <p>La crise du Covid-19 est une occasion saisie par le ministère d'accélérer les remises en cause de la forme scolaire que nous connaissons : des lieux dédiés à l'enseignement, où tous les élèves peuvent être accueillis dans des classes, suivant leur âge, pour suivre des enseignements disciplinaires dont les contenus et les horaires sont définis et financés par l'État. Il a aussi servi à masquer l'impréparation et l'absence patente de moyens humains dévolus à l'Éducation. Sa promotion institutionnelle vise à justifier de « nécessaires » évolutions », « adaptations » et pousse à l'institutionnalisation de nouvelles formes d'apprentissage présentées comme innovantes et que l'on cherche à imposer, l'outil étant posé comme une fin et non un moyen (visioconférence, classes dites virtuelles, classes filmées, inversées, etc.). C'est le sens donné à la notion "d'hybridation" de l'enseignement, qui veut placer sur un pied d'égalité pédagogique l'enseignement sur site et les dispositifs numériques à distance.</p> <p>La « continuité pédagogique » est donc conçue comme un outil de dissolution de nos métiers, appuyé sur le tout-numérique : dilution de la notion de travail en</p>

068	<p><i>équipe, de la notion de temps de service ; affaiblissement de l'autonomie pédagogique au profit des chefs d'établissement posés comme administrateurs du numérique, exposition accrue à la pression directe de parents encouragés à consommer des prestations digitales, mépris de l'expertise professionnelle au profit de tout « adulte ».</i></p> <p><i>Elle occulte ainsi la réalité et les difficultés sur le terrain : indigence de la prise en charge de l'équipement informatique professionnel, déni des inégalités entre élèves, entre « territoires » ; refus de reconnaître l'importance du groupe-classe et de réduire les effectifs, l'insuffisance du nombre de TZR, etc.</i></p> <p><i>Cette « continuité pédagogique » obéit à une logique de services, puisqu'il faudrait fournir, quoi qu'il arrive et en toutes circonstances, des contenus pédagogiques interchangeables appauvris aux élèves.</i></p> <p><i>À cette notion, le Snes-FSU oppose une logique de service public bien plus exigeante qui vise la continuité des apprentissages. Elle nécessite des personnels qualifiés qu'il faut recruter en grand nombre. Elle suppose de leur laisser une liberté pédagogique, garantie par le statut du 2d degré, qui leur permet de choisir, avec discernement, les approches pédagogiques les plus pertinentes et le cas échéant les dispositifs numériques adaptés.</i></p>
-----	---

Thème adopté par le congrès du SNES-FSU LILLE à l'unanimité des 53 présent.e.s

Votants : 53

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 53

Contre : 0